

# Examens en rhéto : le grand cafouillage

**A cause d'une fuite des questions, Joëlle Milquet a décidé d'annuler l'épreuve d'histoire qui devait avoir lieu ce mardi.**

Ce lundi et ce mardi, des milliers d'élèves de sixième secondaire devaient passer leur CESS. Une épreuve commune supposée tester leurs connaissances en français et en histoire avant d'entrer dans l'enseignement supérieur. Mais l'exercice est en train de tourner au fiasco...

Tout a commencé par une première fuite. Des élèves ont eu connaissance, à l'avance, du thème qui leur serait proposé pour l'épreuve de français qui s'est déroulée lundi : la littérature belge. L'information s'est répandue comme une traînée de poudre sur les réseaux sociaux. Pis encore, la question du test d'histoire, qui devait se tenir ce mardi, a également fuité sur Internet. Ici il ne s'agissait pas

seulement du thème de l'épreuve, mais bien de la question exacte ainsi que des documents qui devaient être analysés par les étudiants. De quoi secouer le Landerneau. Le cabinet de la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, s'est réuni en urgence et a tranché. L'épreuve de français, organisée lundi, est validée. La ministre estime que l'impact de la fuite est minime puisque seul le thème, et non les questions, avait été dévoilé. Pour l'épreuve d'histoire, Joëlle Milquet a pris une décision radicalement différente. L'examen est en effet tout simplement annulé. La fuite biaiserait trop l'épreuve. Il reste encore une question en suspens. Comment les élèves vont-ils être testés à la place de l'épreuve prévue ? Va-t-on inventer une nouvelle épreuve ? Laisser les écoles l'organiser ? Ou demander aux établissements scolaires de produire une cote en se basant sur les travaux et les évaluations de l'année ? Le cabinet de Joëlle

Milquet n'a pas encore tranché officiellement et communiquera sa réponse définitive ce mardi.

Au-delà de l'aspect pratique, reste encore à déterminer d'où viennent ces fuites, qui constituent une première en Belgique francophone. Pour le moment, aucun élément matériel ne permet d'identifier une personne en particulier. Le cabinet de Joëlle Milquet se borne à expliquer que les documents relatifs aux épreuves ont été transmis le 5 juin aux directions des écoles, qui ne peuvent les remettre aux professeurs que le jour même de l'épreuve. Et d'indiquer qu'une plainte sera déposée contre X « sur la base de la violation du secret professionnel ». ■

## Test en 6<sup>e</sup> secondaire annulé : c'est l'histoire d'une fuite

- Les élèves connaissaient les questions de l'examen commun d'histoire proposé ce mardi à l'ensemble des élèves de 6<sup>e</sup> secondaire : Joëlle Milquet a donc annulé l'épreuve et dépose plainte contre X.
- X, auteur de la fuite, ne peut être qu'un fonctionnaire, un directeur ou un enseignant.

C'est le rêve de tous les potaches : dénicher les questions de l'examen avant l'examen. Mais si l'affaire se sait, ça fait « pschuit... ». Et c'est exactement ce qui s'est passé avec les épreuves du CESS (Certificat de l'enseignement secondaire supérieur) que nos quelque 60.000 élèves de 6<sup>e</sup> secondaire passaient ces lundi (en français) et mardi (en histoire).

Calibrons bien l'affaire, d'abord.

Le CESS est une épreuve standard, conçue par le ministère, et qui s'impose à toutes les écoles. Exactement comme le CEB de fin de 6<sup>e</sup> primaire. Mais le CEB couvre l'essentiel des matières (français, maths, sciences, histoire, géographique). Et réussir cette épreuve fait réussir la 6<sup>e</sup> primaire. Le CESS, lui, est très partiel. Il ne

porte que sur les disciplines français et histoire. Et, encore : il ne teste qu'une compétence - l'exercice de synthèse. Pour les autres compétences, l'école organise ses évaluations librement, de façon autonome, de façon traditionnelle.

Que s'est-il passé ?

Deux choses. Des élèves ont eu vent du thème qui a été proposé, lundi, à l'épreuve de français - la littérature belge - et l'info s'est propagée à la vitesse que l'on devine sur les réseaux sociaux, Facebook singulièrement. Beaucoup plus ennuyeux : les questions du test d'histoire ont carrément été éventées. On apprendrait ainsi que l'épreuve de ce mardi devait consister en une analyse de documents et un exercice de synthèse sur le thème du terrorisme qui a frappé l'Allemagne et l'Italie dans les années 70 et 80.

On comptait demander aux élèves de vérifier si les mesures prises par ces deux pays pour combattre le terrorisme ont mis en danger, ou non, le fonctionnement démocratique de ces deux Etats. Tout a fuité : le thème, la question et les documents qui devaient être analysés par les élèves (on appelle ça le « portefeuille de documents »).

A l'issue d'une réunion de crise rassemblant cabinet et administration, lundi après-midi, Joëlle Milquet (CDH) a tranché. La ministre de l'Éducation a décidé de valider l'épreuve organisée lundi - seul le thème à travailler avait été divulgué (la littérature belge, donc) - et on a jugé que l'impact de la fuite était donc assez mince.

**Il peut s'agir d'une maladresse ou d'un acte volontaire destiné à saboter une épreuve qu'on aurait jugée trop simple**

L'examen d'histoire, lui, sera annulé. Tout a été balancé (thème, question, documents), ce qui a totalement biaisé l'épreuve.

Encore une fois, calibrons l'affaire : ce n'est qu'une compétence qui était visée par le CESS (synthétiser), et les écoles, de façon autonome, ont testé (ou vont tester) librement les autres compétences (communiquer, critiquer, etc.).

Reste à trancher la question de savoir comment les écoles vont tester la compétence « synthétiser » en histoire. Va-t-on inventer une nouvelle épreuve ? Laisser les écoles l'organiser ? Laisser... couler, en autorisant les écoles à produire une cote en se

basant sur les travaux et évaluations de l'année ? Le cabinet médite encore l'affaire. Une réponse sera délivrée ce mardi.

Reste « la » question : qui est à l'origine de ces fuites ?

Si ce sont des élèves qui ont propagé l'affaire sur les réseaux sociaux, la fuite ne peut être attribuée qu'à l'administration (qui conçoit les épreuves et les communique aux directions) ou à un chef d'école.

Selon le cabinet, les documents ont été envoyés dans les établissements le 5 juin. Et les directions ne peuvent remettre les documents aux enseignants que le matin même de l'épreuve.

Si des documents ont été remis aux enseignants plus tôt, la fuite pourrait être imputée à un professeur. Mais, encore une fois, la direction est en faute - elle ne pouvait distribuer les documents avant l'heure.

Qui a fait fuiter les questions ?

On l'ignore.

Et pour quelle raison ?

On l'ignore aussi. Il peut s'agir d'une pure maladresse, d'un gaffe. Il pourrait s'agir aussi d'un acte volontaire destiné à saboter une épreuve, qu'un directeur (ou un enseignant) aurait jugée trop simple.

En tout état de cause, Joëlle Milquet dénonce « l'irresponsabilité des auteurs de ces fuites » et annonçait lundi soir qu'elle déposerait plainte contre X « sur la base de la violation du secret professionnel ». Aussi, elle a exigé de l'administration qu'elle « organise d'autres méthodes de transmission, désormais sécurisées ». ■

PIERRE BOULLON

## EXAMENS STANDARDISÉS

### Trois épreuves

L'affaire entre lentement dans les mœurs scolaires : nos élèves sont de plus en plus soumis à des épreuves standardisées, mises au point par le ministère. Cela permet de mesurer les acquis en fonction de mêmes critères. Cela permet aussi aux écoles de mesurer l'efficacité de leurs pratiques par rapport aux autres établissements.

**Le CEB** (pour Certificat d'étude de base) est organisé en 6<sup>e</sup> primaire. Mis en place depuis quelques années, il a pris le relais des inter-diocésains du libre, des cantonaux du communal. Il porte sur français, maths et éveil (sciences, géographie, histoire). Pour réussir l'épreuve, il faut obtenir 50 % dans chaque discipline.

**Le CE1D** est l'épreuve qui solde le 1<sup>er</sup> degré du secondaire. Organisée en 2<sup>e</sup> année, elle teste les compétences en maths, français, langues modernes et en sciences.

**Le CESS** (pour Certificat du secondaire supérieur). Le test porte sur français et histoire, sans couvrir la totalité de ces disciplines. On ne teste que la compétence « synthétiser ». Les autres compétences sont testées par les écoles de façon autonome.

P.BN

## RATER N'EST PAS FATAL

### L'école a le dernier mot

L'élève réussit les CEB, CE1D et CESS s'il obtient 50 % dans chaque discipline testée. Si l'élève réussit le CEB de primaire, il passe en secondaire même si ses résultats de l'année étaient médiocres. S'il échoue, l'école peut juger qu'il s'agit d'un accident et lui attribuer tout de même le CEB. Ce principe vaut aussi pour les disciplines testées au CE1D et au CESS.

Le résultat au test prime, mais en cas d'échec, l'école a le dernier mot.

P.BN

# fraude scolaire En France et ailleurs, la triche 2.0 prolifère

**D**es tricheurs, les Belges ? Les évaluations externes sont encore trop récentes dans notre pays pour avoir une idée précise du nombre de tentatives de triche prises en flagrant délit. Le CESS de ce lundi était facultatif jusqu'à l'année passée encore. En France, le baccalauréat existe depuis 1808 et a déjà affronté son lot d'antisèches...

Selon les statistiques de l'Éducation nationale française, 515 tentatives de triche au bac ont été répertoriées par les commissions scolaires en 2014. C'est près de 10 % de plus qu'en 2013 (469 cas) ! On observe aussi une hausse du nombre de situations sanctionnées, de l'ordre de 18,5 % (de 325 à 385 cas). Les étudiants privilégient la triche par téléphone (30,9 %). La bonne vieille antisèche est encore observée dans 27,6 % des cas. Le reste consiste en des communications

entre élèves et des plagiats.

Le contexte est planté, place aux accusés. En 2011, une question du bac scientifique fuite sur un forum. Le ministre de l'éducation de l'époque décide de ne pas faire repasser l'épreuve aux 160.000 (!) élèves qui l'ont passée, en prenant garde, tout de même, de supprimer la question publiée.

Le cas le plus récent de triche au bac nous vient d'Algérie, où une jeune femme a été surprise avec une puce satellitaire dans l'oreille ! L'étudiante se faisait dicter les réponses... *France Info* mentionne la mise en ligne de sujets un quart d'heure à peine après le début de certaines épreuves, via des smartphones introduits frauduleusement...

**En Algérie, une jeune femme a été surprise avec une puce satellitaire**

### dans l'oreille !

La « fraude 2.0 » requiert une attention grandissante de la part des surveillants et des responsables politiques. En 2011, l'Éducation nationale française émet une circulaire sur la prévention de la fraude par portables. Certaines salles d'examens sont désormais équipées de détecteurs de téléphones. Cette année, ce sont les calculatrices programmables qui sont sur le gril, car il est possible d'y stocker des antisèches. La France n'est pas le seul pays à devoir composer avec ce genre de faits. Il y a un mois à peine, la *Tribune de Genève* titrait : « Premier cas de triche à la montre connectée ». Un élève a tenté de frauder via sa montre intelligente, connectée à Internet. Un nouveau type de triche difficile à déceler, tant les « smartwatches » peuvent ressembler à

des montres classiques.

Rappelons à tout hasard que la fraude en examens est souvent sévèrement punie. En France, c'est déjà allé (très) loin. En mai dernier, deux étudiants de l'Université de droit du Havre ont été

placés quelques heures en garde à vue pour suspicion de fraude... A Bordeaux, un étudiant a écopé de trois mois de prison ferme pour tricheries répétées.

Quant au bac, *Le Monde* rappelait il y a trois jours que « voler,

*garder chez soi ou diffuser un sujet du bac avant le début des épreuves est passible de trois ans d'emprisonnement et de 9.000 euros d'amende* ». Quand même... ■

**ANN-CHARLOTTE BERSIPONT**